

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 06 Février 2024
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003093-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

AS/CR

N° 003093

Cofinancement -
Conversion d'une
friche urbaine à
l'entrée de ville -
Demande de
subvention auprès
de l'État au titre de
la Dotation
d'équipement des
territoires ruraux
(DETR)

Affiché le :

Le Mardi 06 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY, Maire**.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 3

Monsieur Rémi
ROLLAND, Monsieur
Christophe
CARMINATI et
Madame Brigitte
BENOIT DE
SOLLIERS
ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune d'Apt est labellisée « Petite Ville de Demain ». À ce titre, la collectivité s'est engagée dans une opération de revitalisation du territoire se traduisant notamment par la réhabilitation des espaces publics dans une perspective de développement durable et de développement des infrastructures en faveur de la mobilité.

La commune souhaite poursuivre dans cette voie au travers la conversion d'une friche urbaine de 1,3 hectare située à l'entrée de ville. Il s'agit de procéder à son réaménagement en zone de rencontre apaisée et sécurisée, végétalisée et ombragée. Actuellement, ce terrain n'est accessible que par une seule entrée sis Avenue Philippe de Girard. L'espace accueille des stationnements bétonisés et désorganisés, des espaces en friche, et des bâtiments municipaux vétustes dont l'état de dégradation ne permet plus d'envisager une rénovation. Les associations qui les occupent seront

d'ailleurs prochainement relogées.

Madame le Maire souligne que la conversion de cette friche urbaine, en raison de sa superficie et de sa configuration, permettra d'optimiser un vaste espace public et de répondre à plusieurs objectifs :

- Éliminer le risque accidentogène localisé à la sortie de la montée des Capucins
- Dévier la circulation vers une nouvelle voie qui traversera la friche du Sud au Nord
- Connecter les avenues Eugène Baudoin (Sud) et Philippe de Girard (Nord)
- Ouvrir un second accès pour les bâtiments de la gendarmerie qui ne disposent actuellement que d'un accès unique (angle montée des Capucins/avenue Eugène Baudoin)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003093-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Démolir des bâtiments municipaux très dégradés et renaturer la surface de sol libérée (200 m²)
- Transformer le terrain en zone de rencontre apaisée et sécurisée, équipée d'une nouvelle voie de circulation, d'espaces de stationnement et de covoiturage, de chemins vélo/piéton, d'un accès direct au bus communal gratuit, d'espaces de repos, plantés et végétalisés.
- Poser des revêtements clairs et drainants. Désimperméabiliser et végétaliser des surfaces de sol. Installer des noues pour la gestion des eaux de pluie.
- Délester l'étroite montée des Capucins du trafic qui l'encombre avant de déboucher le trafic entrant/sortant par l'avenue Philippe de Girard avec un risque pour la sécurité (voiture, piéton, vélo).

Madame le Maire souligne que la réhabilitation de la friche urbaine permettra de fluidifier la circulation, de réduire les bouchons et d'éliminer un risque accidentogène. L'opération aura également pour impact positif d'améliorer la qualité de vie des riverains de la montée des Capucins, de faciliter les interventions d'urgence (pompiers, ambulanciers, gendarmerie, police) et de promouvoir les mobilités douces.

Pour conclure, Madame le Maire considère que le présent projet soumis au vote du conseil municipal permettra de poursuivre l'embellissement de l'entrée de ville et de ce quartier dont il valorisera les centres d'intérêt immédiats (conservatoire de musique, gendarmerie, hôpital, services, entreprises).

Madame le Maire précise que le cout prévisionnel de la conversion de la friche urbaine à l'entrée de ville a été estimé à hauteur de 1 200 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé ci-après.

Financements	Dépense subventionnable	Taux	Montant HT)
DETR	1 000 000,00 €	25,00%	300 000,00 €
Autres aide État - Fonds Vert	1 200 000,00 €	15,00%	180 000,00 €
Conseil régional	1 200 000,00 €	15,00%	180 000,00 €
Conseil départemental	1 200 000,00 €	15,00%	180 000,00 €
Agence de l'Eau	1 200 000,00 €	10,00%	120 000,00 €
Sous-total aides publiques	Taux de financement public (80,00%)		380 000,00 €
Commune d'Apt	Autofinancement (20,00%)		240 000,00 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 200 000,00 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la décision du maire de la ville d'Apt n°1012 du 16 mars 2021 approuvant l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain,

Vu, la délibération n° 002978 du 28 Mars 2023 approuvant la convention cadre pluriannuelle du programme Petites Villes de Demain.

Considérant, l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024 pour lequel la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au plus tard le 1^{er} février 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Approuve, le projet de conversion d'une friche urbaine à l'entrée de ville et le plan de financement correspondant tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20240213-003093-DE

Date de télétransmission : 13/02/2024

Date de réception préfecture : 13/02/2024

Sollicite l'Etat à hauteur de 300 000,00 € dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Frédéric SACCO



LE MAIRE
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

